



Énoncé de Principe

R L T I L L R T I
I T R

□ □ i □ □

Suncor aspire à être une société d'énergie durable. Elle reconnaît que cette vision repose dans une large mesure sur la confiance et l'appui des parties intéressées. Suncor s'efforce donc de mériter la confiance des membres des collectivités où elle est présente.

□ □ □ a □ e □ e □ t

Les parties intéressées de Suncor représentent les personnes et les groupes pouvant être touchés par ses activités ou qui, par leurs propres actions, ont un impact sur elle.

Suncor est déterminée à créer et à entretenir des relations positives et significatives avec celles-ci. Pour y parvenir, elle s'efforce de comprendre leurs intérêts, leurs problèmes, leurs besoins et leurs préoccupations, et de tisser avec celles-ci des liens fondés sur la transparence, le respect mutuel et la confiance.

□ □ □ □ i t i □ □ □

Suncor s'efforce d'exploiter l'énergie de façon à accroître la prospérité économique, à promouvoir le bien-être collectif et à maintenir un environnement sain.

Les parties intéressées par les activités de Suncor ont le droit d'être informées, de participer à un processus de consultation transparent et d'intervenir dans les enjeux et les occasions qui les touchent.

De bonnes relations se traduisent par des avantages pour toutes les parties, notamment :

- la facilitation de la prise de décision,
- la résolution des problèmes en temps opportun et de manière rentable et mutuellement avantageuse,
- le renforcement des collectivités,
- le partage des connaissances.



Principes Directeurs

Voici les principes directeurs qui régissent les relations de Suncor avec les parties intéressées :

Respect

Le respect mutuel constitue le fondement de relations productives avec les parties intéressées. Suncor respecte les valeurs et la culture de ses parties intéressées ainsi que celles des collectivités et des pays où elle est présente. Même dans les cas où il nous faudra accepter de ne pas être d'accord, les employés de Suncor respecteront toujours les divers points de vue exprimés.

Reconnaissance

Suncor reconnaît et accepte sa responsabilité de solliciter la participation des parties intéressées touchées par ses activités. Suncor encourage les parties intéressées à définir la façon dont elles souhaitent être consultées et s'efforcera de répondre à leurs besoins. Reconnaissant que les parties intéressées n'ont pas toutes les mêmes besoins et ne sont pas touchées de la même façon par ses activités, Suncor veillera à s'engager auprès de chacune d'une manière qui tient compte de la nature de ses rapports avec elle.

Retenue

Suncor cherchera activement à solliciter la rétroaction des parties intéressées concernant ses activités et ses décisions et s'efforcera de prendre en compte leurs besoins et leurs préoccupations lors de la prise de décision. Nous sommes disposés à tenir compte des arguments des parties intéressées, même si cela entraîne des changements dans la façon dont nous exploitons notre entreprise et nous tiendrons ces parties intéressées informées des suites que nous donnerons aux préoccupations soulevées.

Transparence

Suncor fera preuve de transparence et de responsabilité, en entretenant un dialogue régulier, ouvert et honnête avec les parties intéressées et en rendant compte de ses activités d'une manière objective. Sous réserve de ses obligations juridiques en vertu de la réglementation de la concurrence, de la confidentialité et des valeurs mobilières, Suncor transmettra aux parties intéressées des renseignements pertinents, compréhensibles et précis dans le but de faciliter ce dialogue.

Consultation

Suncor consultera les parties intéressées au moment opportun et d'une manière appropriée. Le processus prévoira la divulgation des plans et de l'information avant que les décisions clés ne soient prises et accordera aux parties intéressées le temps nécessaire pour qu'elles les étudient et y réagissent. À Suncor, on comprend que la meilleure façon d'entretenir des relations est de consulter les parties intéressées régulièrement tout au long du cycle de vie des activités.

Contribution Mutuelle

Suncor s'est engagée à contribuer au développement économique et social des collectivités où elle est présente et à mener ses activités d'une manière sûre et responsable sur le plan environnemental.

Mise en œuvre

Le présent énoncé de principe de Suncor assure l'adoption d'une approche uniforme en matière de relations avec les parties intéressées. Il présente les responsabilités et les engagements de Suncor, et il oriente les décisions commerciales courantes de l'entreprise.

Le président et chef de la direction de Suncor doit rendre compte au conseil d'administration du respect du présent principe, qui fera l'objet d'une révision tous les trois ans. Suncor fera le point régulièrement et objectivement sur les progrès accomplis.

Tous les employés et entrepreneurs de Suncor qui participent à des activités dont la gestion opérationnelle relève de Suncor sont tenus de respecter le présent énoncé de principe. Les directeurs de Suncor sont en outre tenus de faire la promotion de ses convictions et de ses principes dans les coentreprises où Suncor n'est pas la société opératrice.

Mark Little
président et chef de la direction